

ÉPIC de tête SNCF

L'UNSA dynamise le dossier intéressement !



L'année dernière, l'UNSA-Ferroviaire a négocié et validé l'intéressement financier à la SNCF. La publication des comptes SNCF au titre de l'année 2015 va permettre de connaître les montants alloués qui seront versés aux salariés, fin premier semestre 2016...

Du concret pour les salariés !

La SNCF va communiquer dans les jours à venir, les montants alloués aux salariés de SNCF Mobilités et SNCF Réseau. Les salariés de l'ÉPIC de tête, conformément à la Loi, percevront en premier lieu 50 % des sommes correspondantes en fonction de leur entité d'origine avant le 1^{er} juillet 2015, date de création du Groupe Public Ferroviaire SNCF.

Historique de la démarche UNSA en faveur de l'intégration !

Avril 2015 : l'UNSA-Ferroviaire entre en négociations avec l'Entreprise, afin de mettre en place l'intéressement financier au sein du Groupe Public Ferroviaire SNCF.

Mai 2015 : l'UNSA écrit au Président du Conseil de Surveillance afin que l'exercice 2015 se traduise par un retour financier (assimilé à l'intéressement) **pour les 12 000 salariés de l'Épic de tête**. (Épic ne pouvant légalement bénéficier d'accord en 2015, pour absence d'antériorité de bilan financier, suite à cette nouvelle création)

Juin 2015 : l'UNSA valide les accords intéressement à **SNCF Mobilités** et **SNCF Réseau** en **obtenant** la part proportionnelle (6 mois), pour les agents rattachés à l'Épic de tête au 1^{er} juillet 2015.

Septembre 2015 : l'UNSA lance une pétition nationale en faveur du versement intégral pour les salariés de l'ÉPIC de tête. Le nombre de pétitions signées est un plébiscite, et un premier lot est remis à la Direction SNCF **en novembre 2015**.

Mars 2016 : l'UNSA dépose une Demande de Concertation Immédiate nationale intégrant la notion d'équité de traitement de tous les salariés GPF. À cet effet, l'UNSA revendique l'ouverture de négociations d'un Accord Intéressement à l'ÉPIC de tête SNCF.

L'UNSA, majoritaire à l'Épic de tête, réitère au plus haut niveau de l'Entreprise, sa demande de versement de l'intégralité des montants qui seront calculés au titre de 2015 (versés en 2016), pour les 12 000 salariés de l'Épic de tête SNCF, **via un complément financier**.

Paris, le 16 mars 2016



Pour un Nouveau Cap Social SNCF et ferroviaire !



SNCF

Pour un Nouveau



Cap Social



Force de propositions !

Scannez
et découvrez !



www.unsa-cheminots.org